



# Municipalité de Saint-Denis- De La Bouteillerie

Municipalité St-Denis-De La Bouteillerie  
M .R.C. de Kamouraska

**ROLE TRIENNAL  
1<sup>RE</sup> ANNÉE**

## **AVIS AU PUBLIC**

### **Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie pour les années 2021, 2022 et 2023.**

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déposé au bureau de la soussignée au **5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 15 septembre 2020;**

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité Saint-Denis-De La Bouteillerie ledit rôle;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée d'une somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la M.R.C. de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la M.R.C. de Kamouraska à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/> dans la section « Documentation », sous l'onglet « Évaluation foncière »;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la M.R.C. de Kamouraska à l'attention du Secrétaire-trésorier M. Jean Lachance au 235, rue Rochette, St-Pascal (Québec) G0L 3Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Donné à St-Denis-De La Bouteillerie, le 16 septembre 2020.

Anne Desjardins  
Secrétaire-trésorière